

RÈGLEMENT FÉDÉRAL DES TERRAINS DE TENNIS

Fédération délégataire : Fédération française de tennis (FFT)

Date de l'avis de la CERFRES : -

Rappel : Les règles fédérales ne sont obligatoires que pour les équipements voués à recevoir des compétitions sportives. Les tableaux ci-dessous ne sont qu'un extrait du règlement rédigé par la FFT, pour plus de précisions sur les règles applicables, se référer au règlement fédéral (<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/Les-equipements-sportifs/La-reglementation-en-matiere-d-equipements-sportifs/article/Regles-federales>)

Il convient de faire la distinction entre les **règles obligatoires**, nécessaires pour l'organisation de compétitions, et les **simples recommandations** ayant pour vocation d'améliorer la pratique en fonction du niveau de compétition mais n'ayant pas de caractère obligatoire.

Règles applicables aux terrains de tennis dédiés à la pratique en compétition

	Terrain de simple	Terrain de double
Orientation du terrain	Recommandé : Orientation nord-sud suivant le grand axe du court	
Dimension	23,77x8,23m	23,77x10,97m
Tolérances	±2cm sur la longueur et ±1 cm sur la largeur	
Hauteur sous plafond	7m	
Placement des poteaux de filet	Axe situé à 0,914m des lignes de côté	Axe situé à 0,914m des lignes de côté du double
Aires de dégagements	5,50m derrière chaque ligne de fond de court et 3,05m sur chaque côté Recommandé : 6,10m derrière chaque ligne de fond de court et 3,50m sur chaque côté	
Qualité du sol	Norme NF P90-110	
Couleur des lignes	Les lignes doivent être de couleur uniforme – Recommandé : Blanc	
Pentes	Les terrains de tennis imperméables doivent impérativement être réalisés en pente transversale unique < 1% Pour les terrains perméables stabilisés il est conseillé de réaliser une double pente, les points hauts étant situés sur la ligne perpendiculaire au filet en son milieu	
Niveau d'éclairage minimum	300 lux pour les courts en plein-air 500 lux pour les courts couverts	
Coefficient d'uniformité du niveau d'éclairage	≥0,7	
Les équipements annexes		
Filet et poteaux	Norme NF S 52-311	
Chaise arbitre	Hauteur du siège comprise entre 1,70 et 1,80m	
Clôture	Recommandé : hauteur de 3m pour éviter la dispersion des balles	

Les tracés des terrains de tennis

